



## SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017

Par convocation du 14 décembre 2017, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

Tous les membres assistent à cette réunion, à l'exception des absents excusés ci-dessous:

- Virginie MUHR
- Marc GISSELBRECHT
- Martine ECK
- Frédérique KELLER
- Sylvain MICHELOT
- Clément RENAUDET, qui a donné procuration à Willy GISSELBRECHT,

Le Maire salue les membres présents et ouvre la séance.

Puis, il passe à l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

1°/ Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2017.  
Désignation d'un secrétaire de séance.

2°/ Bâtiment Ecole – Extension, rénovation BBC et mise aux normes accessibilité et sécurité de l'école élémentaire : attribution des marchés des lots 06, 07, 09, 10, 11, 12 et 14 (Tranche 2).

3°/ Rythmes scolaires.

4°/ Divers.

#### **1°/ LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/2017** **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30/11/2017 a été transmis à tous les membres. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents. Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Chantal ZIMMERMANN, désignée unanimement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

#### **2°/ BATIMENT ECOLE – EXTENSION, RENOVATION BBC ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET SECURITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE – ATTRIBUTION DES MARCHES DES LOTS 06, 07, 09, 10, 11, 12 ET 14 (tranche 2)**



Le Maire informe l'assemblée que l'avis d'appel à la concurrence a été lancé par la procédure adaptée pour l'extension, la rénovation BBC et la mise aux normes accessibilité et sécurité de l'école élémentaire. La tranche 2 est composée de 7 lots comme suit :

- Lot 06 : Plâtrerie, Isolation
- Lot 07 : Electricité
- Lot 09 : Chauffage, Gaz et Ventilation
- Lot 10 : Carrelages Revêtements
- Lot 11 : Menuiserie Intérieures
- Lot 12 : Peintures
- Lot 14 : Bâtiments provisoires

Après ouverture des plis, analyse et classement des offres et avis de la CAO informelle réunie le 18 décembre 2017, il est proposé au Conseil Municipal:

➤ D'ATTRIBUER :

- **le lot 06 : PLÂTRERIE ISOLATION** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :  
**CILIA de 67 Marckolsheim** pour un montant de 69 850,50 € HT
- **le lot 07 : ELECTRICITE** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :  
**Electricité HERBRECH de 67 Sélestat** pour un montant de 58 039,50 € HT
- **le lot 09 : CHAUFFAGE GAZ ET VENTILATION** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :  
**LABEAUNE de 68 Sundhoffen** pour un montant de 142 670,55 € HT
- **le lot 10 : CARRELAGE REVETEMENT** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :  
**MULTISOLS de 68 Colmar** pour un montant de 2 378,00 € HT
- **le lot 11 : MENUISERIES INTERIEURES** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :  
**RAESER MENUISERIE de Sélestat** pour un montant de 42 196,00 € HT
- **le lot 12 : PEINTURES**  
Les entreprises ayant déposées une offre seront contactées car le lot est à revoir selon le planning, les besoins et la technicité du chantier.
- **le lot 14 : BÂTIMENTS PROVISOIRES**  
Les entreprises ayant déposées une offre seront contactées car le lot est à revoir selon le planning, les besoins et la technicité du chantier.

➤ Et d'AUTORISER le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces afférentes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir pris connaissance de ce qui précède,

➤ PREND ACTE de la décision de la Commission d'ouverture des plis et au vu des résultats



➤ ATTRIBUE

- le lot 06 : **PLÂTRERIE ISOLATION** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :  
**CILIA de 67 Marckolsheim** pour un montant de 69 850,50 € HT
- le lot 07 : **ELECTRICITE** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :  
**Electricité HERBRECH de 67 Sélestat** pour un montant de 58 039,50 € HT
- le lot 09 : **CHAUFFAGE GAZ ET VENTILATION** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :  
**LABEAUNE de 68 Sundhoffen** pour un montant de 142 670,55 € HT
- le lot 10 : **CARRELAGES REVETEMENTS** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :  
**MULTISOLS de 68 Colmar** pour un montant de 2 378,00 € HT
- le lot 11 : **MENUISERIE INTERIEURES** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :  
**RAESER MENUISERIE de Sélestat** pour un montant de 42 196,00 € HT

Montant total des lots attribués : 315 134,55 € HT

➤ NOTE que les lots 12 et 14 seront revus pour attribution lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

➤ AUTORISE le Maire à signer tous les documents y compris les avenants inférieurs à 5 % du Marché dans le cadre de sa délégation du 7/04/2014 et ce en cas de nécessité absolue.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **3°/ RYTHMES SCOLAIRES**

Le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,



Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Baldenheim,

Après avis du conseil d'école en date du 14 novembre 2017,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

- EMET un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018, à savoir :

Lundi	8h00 – 11h30	13h30 – 16h00
Mardi	8h00 – 11h30	13h30 – 16h00
Jeudi	8h00 – 11h30	13h30 – 16h00
Vendredi	8h00 – 11h30	13h30 – 16h00

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **4°/ DIVERS**

- Willy GISSELBRECHT invite les membres du Conseil Municipal au concert de la Société de Musique qui aura lieu les 6 et 7 janvier 2018.
- Jean-Luc BURY invite les conseillers à participer à l'après-midi LOTO organisée par l'Union Sportive de Baldenheim le 14 janvier 2018.

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 21h20 et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et « A gueter rutsch » à l'assemblée.